

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
Séance du 15 Mai 2014**

Le **15 Mai 2014**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,
Mmes : BELLOY Karine, DOIDY Mohany, GITTON Christelle,
MM : LE QUÉRÉ Aymeric, LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard,
SÉNÉCHAUD Lucien

Absent excusé ayant donné procuration : M. LÉBOUC Sylvain à M. SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : M. MARTINEAU Jack

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la demande de délibération du Conseil Régional pour désignation des représentants de la commune au CLAD
Le conseil ayant accepté à l'unanimité, ce point est mis à l'ordre du jour

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2014 en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 3 avril 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 3 avril 2014, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CLAD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Centre, autorité organisatrice des transports collectifs régionaux a mis en place des comités de lignes qui réunissent des élus, associations, organisations syndicales de cheminots, usagers et représentants de la SNCF et de RFF avec l'objectif qu'ils examinent ensemble la qualité du Service rendu et ses éventuelles évolutions.

Dans cette perspective, elle a mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne TOURS – CHÂTEAUDUN.

La Région Centre demande à la commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur LOISEAU Gérard demeurant 4 Impasse de la Mairie à Morand (37110) membre titulaire
- Monsieur LÉGER Laurent demeurant 11 lotissement Le Bourg Fleuri à Morand (37110) membre suppléant

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'OPÉRATION RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé un programme de rénovation de la cantine scolaire qui ne correspondait plus aux besoins de la commune et n'était plus aux normes.

Ce projet d'un montant estimé de 40 354,66 € HT devrait bénéficier d'une subvention de 15 000 € du Conseil Général au titre des Contrats départementaux de solidarité. Le solde soit 25 354,66 € restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention complémentaire au titre de la réserve parlementaire.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement de la rénovation de la cantine scolaire.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'OPÉRATION RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT SOCIAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit au Budget 20104 le programme "Réhabilitation d'un Logement Social ».

Le coût estimé de l'opération est de 101 249,32 €. Le commune a sollicité une subvention au titre de la DETR et attend la décision de l'autorité compétente. Monsieur le Maire informe par ailleurs que la commune ne pourra pas prétendre au remboursement de la TVA au titre du FCTVA car il s'agit de travaux sur un logement locatif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention complémentaire au titre de la réserve parlementaire.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement de la Réhabilitation d'un logement social.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

4. VOIRIE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise VERNAT, seule entreprise à avoir répondu, pour la réfection des chemins de la commune d'un montant de 9219,01 € HT – 1 1062,81 € TTC.

Le conseil donne son accord pour l'exécution des travaux.

L'entreprise SARL DANO TP a effectué la création d'un fossé aux Martinières. La facture s'élève à 960,40 € HT – 1 152,48 € TTC.

Des travaux complémentaires pourraient être programmés.

5. REPRISE DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-036 POUR NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture par lettre recommandée du 17 avril 2014 a rejeté la désignation des membres du CCAS, décision prise dans la délibération n° 2014-036 « Élection des commissions communales » du 3 avril 2014 avec l'observation suivante « le Conseil d'administration est composé d'un nombre égal au maximum de huit membres élus en son sein par le conseil municipal et de huit membres nommés par le maire ». Or, dans la délibération n°2014-036 du 3 avril 2014, il avait été mentionné « le conseil municipal désigne 4 membres du conseil municipal et 4 membres extérieurs."

Monsieur le Maire demande au conseil de retirer ce paragraphe de cette délibération.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De procéder au retrait du paragraphe : Élections des membres du CCAS de la délibération n°2014-036 « Désignation des commissions communales » du 3 avril 2014.
- De nommer membres du CCAS les membres du Conseil Municipal suivants :
 - Madame BELLOY Karine
 - Madame DOIDY Mohany
 - Madame GITTON Christelle
 - Monsieur LÉBOUC Sylvain

Monsieur DENIAU Joël, Maire de Morand, étant membre de droit et Président du CCAS est chargé de nommer par arrêté les membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal

6. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU PAYS LOIRE TOURAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre recommandée du 18 avril 2014, elle a demandé le retrait de la délibération 2014-033 « Élection des délégués au Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine » au motif que la représentation de la commune est assurée par la Communauté de Communes et qu'il revient à cette dernière de désigner les délégués au sein du Syndicat.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Le retrait de la délibération 2014-033 « Élection des délégués au Syndicat du Pays Loire Touraine ».

7. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1,

Vu la délibération n°2014-054 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 fixant au nombre de 5 les commissions intercommunales thématiques, et décidant d'ouvrir ces commissions aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes du Castelrenaudais,

Considérant qu'au regard des articles du CGCT énoncés ci-dessus, ces commissions thématiques intercommunales sont « chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Considérant les 5 commissions intercommunales suivantes créées :

- **La commission Stratégie, Prospection Économique, et équipements industriel et commercial**
- **La commission Équipement Aquatique,**
- **La commission Protection du Milieu Naturel,**
- **La commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse,**
- **La commission Territoire,**

Considérant que le Conseil communautaire réunit le 23 avril 2014 a décidé d'ouvrir pour la commune « **de Morand** » à « **4 conseillers municipaux** » les commissions intercommunales thématiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité propose au Conseil communautaire qui se réunira le 20 mai 2014 :

- **DE DÉSIGNER Monsieur LOISEAU Gérard, deuxième adjoint pour siéger au sein de la commission Protection du Milieu Naturel**
- **DE DÉSIGNER Monsieur MARTINEAU Jack, premier adjoint, conseiller communautaire pour siéger au sein de la commission Équipement Aquatique,**
- **DE DÉSIGNER Monsieur DENIAU Joël, Maire, conseiller communautaire pour siéger au sein de la commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse,**
- **DE DÉSIGNER Monsieur MARTINEAU Jack, premier adjoint, conseiller communautaire pour siéger au sein de La commission Territoire,**
- **DE DÉSIGNER Monsieur LE QUÉRÉ Aymeric, conseiller municipal pour siéger au sein de la commission Stratégie, Prospection Économique, et équipements industriel et commercial**

8. BUREAU DE VOTE DU 25 MAI 2014 – ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- **8 h 00 à 11 h 30**

LÉGER Laurent
LE QUÉRÉ Aymeric
LOISEAU Gérard

- **11 h 30 à 14 h 30**

DENIAU Joël
LEBOUC Sylvain
PIGOREAU Gérard

- **14 h 30 à 18 h 00**

MARTINEAU Jack
SÉNÉCHAUD Lucien

FLEUR Michel

9. INFORMATIONS

Problèmes eaux pluviales

Monsieur le Maire informe le conseil que les eaux pluviales de la commune ruissellent le long du pignon de la maison de Monsieur QUENSON. Un devis a été établi pour un montant de 1 527,25 € HT - 1 832,70 € TTC pour la pose d'un caniveau de 200 x 150, une rehausse de regard et le renforcement du mur de clôture. Le conseil accepte la prise en charge de ces travaux.

Départs des gérants de l'Évasion

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ des gérants de l'Évasion dans le courant du mois de juillet. A l'heure actuelle, la commune ignore s'il y a des repreneurs

ALSH

Monsieur le Maire fait part de plaintes des parents concernant l'activité de l'ALSH au niveau de l'application de la discipline et des activités.

Monsieur le Maire précise qu'une révision du règlement intérieur est en cours et prévu pour la rentrée 2014. Le personnel va être renouvelé (une démission d'un agent et le départ de la directrice pour motif familial)

Modifications des horaires d'ouverture et du fonctionnement du fait du changement des rythmes scolaires.

Visite du centre opérationnel de la gendarmerie de Tours

La Gendarmerie organise une visite de son centre opérationnel pour les élus. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester

A Morand, le 22 mai 2014

Monsieur le Maire
Joël DENIAU